

Volume 17 n° 7
29 avril 2015



1717, rue Fleetwood
Laval (Québec) H7N 4B2

Téléphone:
450 978-1513
Télécopieur :
450 978-7075
www.sregionlaval.ca
reception@sregionlaval.ca

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi
de 8 h à 17 h

Vendredi
de 8 h 15 à 12 h
de 13 h 15 à 15 h 30

Dans ce numéro:

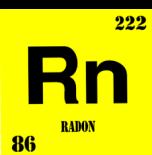
1. Départ à la retraite du président, p. 2;
2. Lancement de la page Facebook du SERL, p. 2;
3. Bientôt la retraite, p. 2;
4. Mot du président par intérim, p. 3;
5. Négo nationale : notre juste colère, p. 4;
6. Un jugement d'injonction provisoire à l'UQAM, p. 6;
7. Report de vacances : les recours possibles, p. 7;
8. Dossier Radon, p. 8;
9. Ajustement salarial IPC, p. 9;
10. Réunion du conseil des commissaires du 15 avril, p. 12;
11. Temps de libération pour la correction des épreuves imposées du MEESR, p. 13;
12. Comité des femmes, p. 14.

Le Fer de lance

LE SERL DEBOUT ET MOBILISÉ !



MOT DU PRÉSIDENT PAR INTÉRIM, page 2



DOSSIER RADON

13 écoles de la CSDL aux prises avec des taux de radon anormalement élevés.

L'article et la liste des écoles à la page 8

NÉGO — NÉGO — NÉGO MANIFESTATION AU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Mercredi, 20 MAI 2015
955, boul. St-Martin Ouest
18 h 15 à 20 h

Venez nombreux! Ambiance et solidarité au rendez-vous!



1^{ER} MAI 2015 : FÊTE DES TRAVAILLEURS

1. Départ à la retraite du président du SERL, Laurent Lamontagne

Aux termes d'une longue carrière d'enseignement de l'histoire et de militance syndicale, le président sortant du SERL, monsieur Laurent Lamontagne, a pris sa retraite le 7 avril dernier.

Son parcours syndical s'est échelonné sur plusieurs décennies et l'a amené à accepter les postes de délégué, de membre de l'équipe de négociation locale et depuis juin 2013, la présidence de notre organisation où il a terminé sa carrière.

Son engagement et son militantisme syndical ne se s'ont jamais démentis puisqu'il a toujours visé à valoriser la profession enseignante et l'école publique.

Au nom de tous les membres du SERL, nous lui souhaitons une belle et longue retraite.



2. Lancement de la page Facebook du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval



À la suite de l'assemblée générale du 24 mars 2015, le SERL est ravi de vous annoncer le lancement de sa nouvelle page Facebook et vous invite à « aimer » et à « partager » cette page.

Le lien à retenir est :

<https://www.facebook.com/sregionlaval>

Le SERL invite ses membres à gazouiller « nego20 » sur votre fil « Twitter » personnel et à diffuser largement l'adresse de notre page Facebook. Ces initiatives s'inscrivent dans les multiples moyens d'action votés en assemblée générale.

Le SERL compte sur toutes les équipes enseignantes pour partager la bonne nouvelle!

3. Bientôt la retraite ?

Pour les personnes qui ont décidé de prendre leur retraite, ou qui prévoient la prendre dans un avenir prochain, l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE) a préparé un portfolio afin de fournir aux enseignantes et aux enseignants toute l'information sur l'APRFAE et par la même occasion, les préalables à la prise de retraite.

Association qui regroupe des personnes retraitées, l'APRFAE est une affiliée de la FAE qui est reconnue par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA).

Des exemplaires de ce portfolio sont disponibles dans tous les syndicats affiliés à la FAE.

Les membres peuvent se le procurer directement en s'adressant au SERL ou le recevoir en version électronique en s'adressant à l'APRFAE à l'adresse suivante :

retraites@aprfae.ca

**L'APRFAE, UNE ASSOCIATION
QUI NOUS UNIT!**



L'ASSOCIATION
DE PERSONNES
RETRAITÉES
DE LA FAE

4. Mot du président par intérim

Chers membres du SERL,

C'est à l'aube des activités organisées afin de souligner le traditionnel 1^{er} mai, **Fête internationale des travailleurs et des travailleuses**, que les membres du conseil d'administration du SERL apprenaient deux nouvelles importantes pour notre organisation et pour les enseignantes et enseignants que nous représentons.

Le président du SERL, monsieur Laurent Lamontagne, a annoncé comme vous avez pu le lire précédemment, qu'il prenait sa retraite de l'enseignement. Cette retraite étant en vigueur le 7 avril dernier, nous avons mandaté rapidement le comité d'élection afin d'organiser, comme il se doit, des élections visant à faire élire une personne remplaçante pour terminer l'actuel mandat. Cette élection se tiendra lors de l'assemblée générale extraordinaire du mardi 5 mai prochain. Une convocation à cet effet, vous a déjà été transmise.

Par ailleurs, une nouvelle préoccupante pour l'organisation scolaire des années à venir nous a été transmise le 21 avril dernier, par les représentants de la Commission scolaire de Laval (CSDL). La présidente et le directeur général ont convié à une rencontre d'information les nombreux représentants du milieu : comités CSDL et syndicats. Les présidences des quatre syndicats représentant le personnel enseignant, les professionnels, le soutien technique et administratif et le soutien manuel étaient présents.

Tous ont été informés que des compressions budgétaires de l'ordre de 16 millions de dollars étaient envisagées à la CSDL. Ces suppressions dépendront de la réception des règles budgétaires en provenance du Ministère de l'Éducation du Québec (MELS) et pourraient se traduire par une diminution d'environ 500 postes. Aucune information n'a été transmise sur le nombre d'abolitions de postes par catégories d'emploi. Quoi qu'il en soit, ces mesures risqueraient d'affecter grandement le personnel enseignant, car des suppressions dans toutes les catégories de personnel provoqueraient des dommages importants. Inutile de dire qu'une diminution des services de soutien à l'enseignement et à l'élève serait catastrophique. Le conseil d'administration du SERL suivra attentivement les événements et vous transmettra les

informations en temps utile.

En mars et avril, des assemblées importantes ont été tenues afin de permettre aux membres du SERL de se prononcer sur un plan d'action phase 2 et sur un mandat de grève, mais également afin de vous présenter une entente de principe, résultat de notre négociation locale.

Lors du Conseil fédératif de négociation (CFN) de la FAE du 25 mars dernier, les représentants du SERL ont fait valoir le point de vue du personnel enseignant de Laval et de nombreuses propositions ont ainsi réussi à cheminer dans les instances nationales. Les membres du CFN se sont prononcés majoritairement en faveur de trois journées de grève à utiliser au moment opportun, proposition à laquelle le SERL s'est rallié en fonction du mandat préalablement obtenu en assemblée générale.

Finalement, c'est avec fierté qu'en tant que président par intérim du SERL, je peux déclarer la conclusion d'une entente locale (convention collective locale) pour les membres de notre organisation après plus de trois ans d'une négociation difficile. Avec un travail acharné et le soutien de nos membres, je peux vous affirmer que tout est possible!

Le président par intérim,

Guy Bellemare

Guy Bellemare

« Si vous avez l'impression d'être trop petit pour pouvoir changer quelque chose, essayez donc de dormir avec un moustique et vous verrez lequel des deux empêche l'autre de dormir »

- Dalaï Lama

5. Négo nationale : notre juste colère !

Le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) est affilié à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), fédération représentant huit organisations syndicales et agissant comme agent négociateur sur la table de négociation nationale. Cette fédération, tout comme nous, citoyennes et citoyens, est aux prises avec un gouvernement qui se sert de l'austérité afin de maintenir certains avantages aux plus nantis et ce, au détriment de la population en général et des enseignantes et des enseignants oeuvrant dans les établissements scolaires publics du Québec.

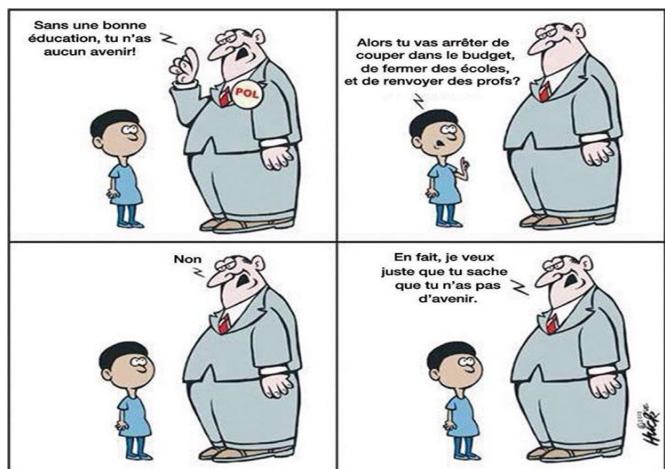
Les enseignantes et les enseignants, tout comme leurs collègues des secteurs de l'éducation et de la santé doivent composer avec des conditions d'exercice et matérielles de plus en plus précaires. Pendant ce temps, le gouvernement refuse obstinément de revoir le régime fiscal, de s'attaquer au financement des écoles privées ou même de taxer équitablement les grandes entreprises, et ce, toujours au détriment de la classe moyenne ainsi que des personnes à faible revenu.

Ce gouvernement vient d'annoncer d'autres coupures en éducation pouvant aller jusqu'à 350 millions de dollars lors de la présentation de son dernier budget. En 10 ans, c'est un peu plus d'un (1) milliard de dollars de coupures en éducation qui ont été effectuées. Il est à noter que, sur un document de 35 pages, seule une demi-page a été réservée à l'éducation et que le ministre de l'Éducation, monsieur François Blais, brillait par son absence lors du dépôt dudit budget!

Bref, en n'offrant aucune somme pour des services et des ressources professionnelles pour les élèves en difficultés en plus de geler nos salaires, le gouvernement demande aux écoles publiques d'assumer la hausse des coûts du système et l'augmentation d'un maigre 0.2 % servira au service de la dette des commissions scolaires.

Une fois de plus, le gouvernement demande aux enseignantes et aux enseignants d'en faire plus avec moins. Il vous propose de travailler plus d'heures, plus de journées et plus d'années, avec moins de services aux élèves et de salaire. Monsieur Sylvain Malette, président de la FAE s'exprimait ainsi à ce sujet : « Ce gouvernement ne coupe

pas dans le gras ni dans l'os, mais bien dans la moelle! »



Pour ceux qui douteraient encore de la coopération de directions d'établissements dans la mise en œuvre de la dégradation de l'école publique, rappelons-nous que leur association ne s'est pas offusquée et encore moins dissociée du dépôt patronal destiné au personnel enseignant. Nous ne l'avons pas, non plus, entendu s'opposer aux compressions massives en éducation. Qui ne dit mot consent! L'école publique se détériore, mais que font les directions d'établissement pour l'empêcher? Dans les circonstances actuelles, le devoir de réserve est insultant, voire méprisant envers le personnel enseignant et les élèves!

Le gouvernement réaffirme qu'il ne changera pas d'un iota ses orientations. On ne peut que le constater avec la diminution des services de l'État dans la fonction publique, l'abolition du tarif unique dans les CPE, le saccage des régimes de retraite, les coupes dans les groupes de défense des droits des femmes, les gels de salaires et les réductions de personnel.

Comme en faisait le constat l'Organisation des Nations Unies (ONU), ce sont les femmes qui écopent en premier lieu des mesures d'austérité. Les femmes absorberont les mesures de compression à la hauteur de 13 milliards de dollars et les hommes de 9,9 milliards de dollars. Tout ceci au nom d'une idéologie néolibérale.

L'idéologie néolibérale a commencé son ascension depuis une trentaine d'années. Cette idéologie, reprise par les gouvernements nous entraînent dans un

5. Négo nationale : notre juste colère (suite)

cercle vicieux où se côtoient les décisions programmées pour engendrer des inégalités et un accroissement récurrent de la pauvreté. Cette idéologie est cautionnée par des systèmes politiques et économiques basés sur des règles discriminatoires visant à avantager une infime minorité de privilégiés.

Le rapport annuel d’Oxfam de 2015 fait la liste des sept (7) recommandations destinées aux gouvernements du monde et dont peu de médias font état :

1. Mettre un frein à l’évasion fiscale des entreprises et des grandes fortunes;
2. Investir en faveur de la gratuité et l’universalité des services publics, comme la santé et l’éducation;
3. Répartir équitablement la charge fiscale, l’alégeant du côté du travail et de la consommation, tout en taxant davantage le capital et les richesses;
4. Instaurer un salaire minimum et œuvrer à un salaire décent pour l’ensemble des travailleuses et travailleurs;
5. Instaurer une législation en faveur de l’égalité salariale et promouvoir des politiques économiques assurant le traitement équitable des femmes;
6. Mettre en place une protection sociale suffisante pour les plus pauvres, notamment la garantie d’un revenu minimum;
7. Adopter l’objectif commun de lutter contre les inégalités à l’échelle internationale.

La FAE continue de lutter contre les mesures d’austérité du gouvernement Couillard en formant des alliances avec certaines associations de défense dont, la *Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics*. Nous pouvons ainsi participer à des actions menées par le collectif *Refusons l'austérité*.

La FAE et le SERL vous invitent à participer aux

différentes manifestations portant sur des enjeux sociaux tels que : l’environnement, les services communautaires, la santé, etc.

Un contact a également déjà été établi avec l’association des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l’éducation de l’UQÀM (ADEESE-UQÀM).

D’autres événements mobilisateurs se rajouteront sûrement au cours des prochains mois. De plus amples informations vous seront transmises par les moyens dont nous disposons : site Web, Facebook, Fer de lance et communiqués. Vous pouvez également questionner la personne déléguée de votre établissement ou communiquer avec les membres de votre conseil d’administration au 450 978-1513.



Les mesures d'austérité s'apparentent de plus en plus à des mesures répressives qui tiennent plus du despotisme que d'une réelle démocratie! Ensemble, ne cédon pas aux menaces ou à la peur, car la peur paralyse! Nous devons être en action, car la menace plane sur les services publics. En tant qu'enseignantes et enseignants qui ont à cœur l'école publique, il n'y a plus d'autre issue possible que de lutter pour assurer sa survie!

6. Un jugement d'injonction provisoire à l'UQÀM

La Cour suprême du Canada, dans le jugement *Saskatchewan Federation of Labour c. Saskatchewan* rendu le 30 janvier dernier, affirme que le droit de grève jouit d'une protection constitutionnelle et déclare :

« *par. 3 : L'histoire, la jurisprudence et les obligations internationales du Canada confirment que, dans notre régime de relation de travail, le droit de grève constitue un élément essentiel d'un processus véritable de négociation collective.* »

« *Le droit de grève n'est pas seulement dérivé de la négociation collective, il en constitue une composante indispensable.* »

La direction de l'UQÀM avait durci le ton à la suite du blocage des accès à ses salles de classe et avait mentionné qu'elle prendrait tous les moyens nécessaires pour permettre le libre accès aux classes.

Sur les ondes d'une radio de Québec, monsieur Blais y est allé de cette déclaration : « *J'ai dit aux recteurs : "vous avez les moyens d'agir. Prenez des mesures, des sanctions, ne serait-ce que deux ou trois étudiants par jour qui vont beaucoup trop loin, qui exagèrent. " [...] Ça peut aller jusqu'à l'expulsion.* » Le ministre de l'Éducation avait donc conseillé aux recteurs des universités d'expulser deux ou trois étudiants par jour pour mater le mouvement de grève.

À la suite de cette déclaration du ministre de l'Éducation, la direction de l'UQÀM a convoqué devant la direction de l'établissement, quatre (4) étudiants représentants d'associations étudiantes de l'UQÀM afin de prendre des sanctions contre eux pouvant aller jusqu'à les exclure à vie de l'université.

Un récent jugement de la Cour supérieure rendu par le juge Robert Mongeon, rappelle que le droit québécois ne reconnaît aucune légitimité aux votes de grève des associations étudiantes. Il s'agit selon lui « *d'un boycott qui se fait sur une base individuelle* ». Il est donc désormais interdit d'empêcher l'accès, la sortie et la libre circulation aux pavillons et immeubles de l'UQÀM.

L'injonction demandée d'urgence par l'université valable jusqu'au 13 avril a été reconduite.

L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) a dénoncé l'interprétation du juge Mongeon. « *Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de loi qui encadre la grève que celle-ci est automatiquement illégale ou n'existe pas, bien au contraire* », avait plaidé sa porte-parole, Camille Godbout.

« *Lorsqu'une décision est prise démocratiquement par les assemblées générales, celle-ci doit être respectée. Et on doit arrêter surtout de passer par les pouvoirs des tribunaux en fait pour contourner ces décisions-là* », poursuivait-elle.



Le droit de grève est-il un droit fondamental ou s'agit-il d'un simple boycottage? Légal ou illégal?

À cet égard, deux visions du monde s'opposent : la vision collective et celle individualiste de la société?

De quel genre de société voulons-nous? Là est la question.

L'*histoire se répète-t-elle?*

Michel Chartrand s'exprimait ainsi : « *Les juges violent le code criminel à qui mieux mieux. Le droit de grève, le droit de piquetage c'est dans le Code criminel depuis 1872. On dirait que les juges ne le savent pas. Ils accordent des injonctions qui obligent les travailleurs à se tenir à 500, 2000 pieds de l'usine et on ne peut rien faire contre cela, sauf ne pas les respecter. La justice au Québec c'est une farce extraordinaire, une farce macabre dans l'ensemble. Le Barreau n'a jamais eu le cœur de prendre ses responsabilités sociales. La magistrature a toujours pris son trou parce que là-dedans, il y a d'anciens voleurs d'élections et d'anciens « concubineurs » avec la pègre. On va aller marcher*

6. Un jugement d'injonction provisoire à l'UQÀM (suite)

pacifiquement. Marcher pacifiquement ça veut dire qu'on élève une protestation personnelle à partir du cœur puis de l'esprit et la volonté d'être solidaires de tous les citoyens de notre pays même si nos gouvernements sont des vendus, des guenilles, puis des lâches... La magistrature, l'appareil judiciaire sont l'appendice du capitalisme et du gouvernement. C'est aussi simple que ça. C'est corrompu de haut en bas ».



En réaction aux moyens de pression des étudiants et manifestations du printemps érable, l'Assemblée nationale du Québec adoptait le projet de loi 78, en mai 2012. Cette loi, déposée par le gouvernement majoritaire, imposait des distances minimales pour la tenue de piquets de grève près des institutions d'enseignement et imposait des restrictions aux organisateurs de manifestations comptant plus de 50 participants.

Dénoncée par le Barreau du Québec, Amnistie Internationale et le Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies, la loi 78 a été abrogée par décret par le gouvernement suivant en septembre 2012.

Par opportunisme politique et intérêt idéologique, le gouvernement actuel refuse d'aborder la question du droit de grève des associations étudiantes et encore plus d'inclure une modification prévoyant le droit de grève en modifiant la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* (L.R.Q. chapitre A-3.01).

Pourtant ce débat mériterait d'être fait et permettrait certainement d'empêcher la judiciarisation de ce dossier. Le gouvernement actuel profite du flou entourant cette question.

À qui sert ce climat de tension exacerbé? Au gouvernement bien sûr qui se pose en défenseur du bien et de l'ordre lui permettant, à sa guise, de réprimer la contestation de ses politiques avec l'assentiment de la population générale.

En laissant le pouvoir judiciaire répondre à la colère de sa jeunesse, le gouvernement Couillard encourage la violence. C'est quand même curieux d'avoir un gouvernement qui oblige les lieux d'enseignement à se doter de mesures pour contrer l'intimidation dans ses établissements, mais qui en retour, utilise des moyens coercitifs pour intimider ses étudiants.

De même, à la lumière de la récente décision de la Cour Suprême citée au début du présent texte, penser que le concept de négociation collective puisse être un jour, appliquée aux associations étudiantes, est-il utopique?

Rappelons-nous que grand nombre d'avancées sociales sont nées alors que plusieurs croyaient cela impossible.

7. Report de vacances : les recours possibles

Comme nous l'avions mentionné dans le Fer de lance du 10 décembre 2014 (vol.17, n° 4), la commission scolaire a annoncé un changement de pratique concernant le traitement du congé de maternité (21 semaines) durant l'été.

Le syndicat désire contester ce changement qui a des répercussions sur vos revenus. Pour ce faire, nous avons besoin de colliger l'information de toutes les enseignantes ayant un congé de maternité débutant entre les mois de février 2015 et d'août 2015.

Communiquez avec **Justine Dauphinais**

au **450 978-1513**

ou complétez le document ci-joint
et nous l'acheminer par courrier interne.

8. Dossier Radon

Après plusieurs interventions des membres du comité santé, sécurité du travail auprès de la commission scolaire et d'une demande en vertu de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1), nous avons enfin obtenu une réponse quant aux travaux pour l'atténuation du taux de radon dans les 13 écoles de la Commission scolaire de Laval affectées par cette situation. Malgré que la commission scolaire se targue d'avoir été proactive dans ce dossier, il nous a fallu près de 2 ans afin d'obtenir des résultats probants.

À la suite de la séance des commissaires du 15 avril dernier, au cours de laquelle madame Micheline Roby, responsable du dossier santé, sécurité au travail au SERL a présenté la problématique liée à la présence de radon dans les établissements scolaires, ainsi qu'une demande afin d'obtenir l'échéancier des travaux d'atténuation. De plus, **madame Chantal Desjardins, enseignante à l'école Val-des-Arbres, a livré un témoignage sur la situation qu'elle vivait et sur ses inquiétudes quant aux impacts du haut taux de radon présent dans la classe où elle enseigne et ce, depuis près de 20 ans.** La réponse obtenue lors de cette séance fut pour le moins assez vague.

C'est le lendemain que nous apprenions par le journaliste du Courrier Laval, lors d'une entrevue, que certains travaux débuteraient d'ici quelques semaines pour se terminer au cours de l'été. Ce dénouement a été rendu possible grâce aux demandes constantes et répétées des membres du comité santé sécurité du travail et de l'implication d'enseignantes de l'école Val-des-Arbres.

BRAVO À TOUTES ET À TOUS!

LISTE DES ÉCOLES TOUCHÉES PAR DES TAUX DE RADON TROP ÉLEVÉS

ÉCOLE/CENTRE	LOCAUX
Sainte-Dorothée	131
La Source	102, 104, 122A, 126, 129, 137-1, 137-2, 141.3, 141.4, 142, 143.4, 147, 147.1
Ulric-Debien	120-1, administration
Raymond - Pavillon Nord	114, 120
Raymond - Pavillon Sud	143, administration
Fleur-de-vie	107
L'Étincelle	118, administration
Demers	001
Les Explorateurs	012
Du Bois-Joli	1109, 1116, 1117
Val-des-Arbres	1121
Complexe Leblanc	1333, 1335
Le Virage (145, rue Alexandre)	045, 052



9. Ajustement salarial IPC

Taux de traitement (6-5.03)

Échelon	2009-2010	31-déc-10	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	31-mars-15
1	36 654	36654	36929	37 483	38 139	38 902	39 291
2	38 015	38 212	38 499	39 076	39 760	40 555	40 961
3	39 375	39 837	40 136	40 738	41 451	42 280	42 703
4	40 957	41 530	41 841	42 469	43 212	44 076	44 517
5	42 713	43 296	43 621	44 275	45 050	45 951	46 411
6	44 549	45 136	45 475	46 157	46 965	47 904	48 383
7	46 458	47 055	47 408	48 119	48 961	49 940	50 439
8	48 454	49 056	49 424	50 165	51 043	52 064	52 585
9	50 527	51 141	51 525	52 298	53 213	54 277	54 820
10	52 697	53 315	53 715	54 521	55 475	56 585	57 151
11	54 955	55 582	55 999	56 839	57 834	58 991	59 581
12	57 314	57 945	58 380	59 256	60 293	61 499	62 114
13	59 772	60 408	60 861	61 774	62 855	64 112	64 753
14	62 331	62 976	63 448	64 400	65 527	66 838	67 506
15	65 008	65 653	66 145	67 137	68 312	69 678	70 375
16	67 797	68 444	68 957	69 991	71 216	72 640	73 366
17	70 704	71 354	71 889	72 967	74 244	75 729	76 486

Suppléments annuels (6-6.01)

à compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2009-2010;	1 390 \$
à compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2010-2011;	1 400 \$
à compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2011-2012;	1 421 \$
à compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2012-2013;	1 446 \$
à compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2013-2014.	1 475 \$
31 mars 2015 (IPC)	1 490 \$

9. Ajustement salarial IPC (suite)

À la leçon (6-7.02 b)

	16 ans et moins	17 ans	18 ans	19 ans ou plus
À compter du 141e jour de travail de l'année scolaire 2009-2010	47,24 \$	52,51 \$	56,88 \$	62,06 \$
À compter du 31 décembre 2010	47,83 \$	53,12 \$	57,51 \$	62,70 \$
À compter du 141e jour de travail de l'année scolaire 2010-2011	48,19 \$	53,52 \$	57,94 \$	63,17 \$
À compter du 141e jour de travail de l'année scolaire 2011-2012	48,91 \$	54,32 \$	58,81 \$	64,12 \$
À compter du 141e jour de travail de l'année scolaire 2012-2013	49,77 \$	55,27 \$	59,84 \$	65,24 \$
À compter du 141e jour de travail de l'année scolaire 2013-2014	50,77 \$	56,38 \$	61,04 \$	66,54 \$
31 mars 2015 (IPC)	51,28 \$	56,94 \$	61,65 \$	67,21 \$

Suppléant ou suppléante occasionnelle (6-7.03 a) et c))

	60 minutes ou moins	entre 61 minutes et 150 minutes	entre 151 minutes et 210 minutes	plus de 210 minutes
À compter du 141e jour de travail de l'année scolaire 2009-2010	36,65 \$	91,63 \$	128,28 \$	183,25 \$
À compter du 141e jour de travail de l'année scolaire 2010-2011	36,92 \$	92,30 \$	129,22 \$	184,60 \$
À compter du 141e jour de travail de l'année scolaire 2011-2012	37,47 \$	93,68 \$	131,15 \$	187,35 \$
À compter du 141e jour de travail de l'année scolaire 2012-2013	38,13 \$	95,33 \$	133,46 \$	190,65 \$
À compter du 141e jour de travail de l'année scolaire 2013-2014	38,89 \$	97,23 \$	136,12 \$	194,45 \$
31 mars 2015 (IPC)	39,28 \$	98,20 \$	137,48 \$	196,39 \$

9. Ajustement salarial IPC (suite)

À taux horaire (11-2.02 a) et 13-2.02 a))

PÉRIODES CONCERNÉES	TAUX HORAIRE
À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2009-2010	47,24 \$
À compter du 31 décembre 2010	47,83 \$
À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2010-2011	48,19 \$
À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2011-2012	48,91 \$
À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2012-2013	49,77 \$
À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2013-2014	50,77 \$
31 mars 2015 (IPC)	51,28 \$

Annexe V, article 8) paragraphe C)

Prime de responsable pédagogique applicable à l'Hôpital Rivière-des-Prairies :	
à compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2009-2010;	4 957 \$
à compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2010-2011;	4 994 \$
à compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2011-2012;	5 069 \$
à compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2012-2013;	5 158 \$
à compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2013-2014.	5 261 \$
31 mars 2015 (IPC)	5 314 \$

Annexe V, article 8) paragraphe C)

Prime psychiatrique applicable à toutes les enseignantes ou tous les enseignants œuvrant à l'Hôpital Rivière-des-Prairies ou au Centre hospitalier régional de Lanaudière sauf la ou le responsable pédagogique :

à compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2009-2010;	730 \$
à compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2010-2011;	735 \$
à compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2011-2012;	746 \$
à compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2012-2013;	759 \$
à compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2013-2014.	774 \$
31 mars 2015 (IPC)	782 \$

10. Réunion du conseil des Commissaires du 15 avril 2015

Nous invitons les membres du SERL à venir lire l'intervention effectuée par Guy Bellemare, président par intérim, lors de la séance du Conseil des commissaires. Ce texte a été déposé sur le site Web du syndicat.

Ainsi, vous pourrez prendre connaissance des questions posées aux élus de la commission scolaire pour lesquelles aucune réponse n'a été fournie par madame Louise Lortie, présidente de la CSDL.

Des photos et une vidéo sont également disponibles sur notre site au www.sregionlaval.ca



11. Temps de libération pour la correction des épreuves imposées du MEESR

Le MELS, bien qu'il ait été rebaptisé récemment MEESR, (Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), a confirmé à la commission scolaire la reconduction des allocations de suppléance pour soutenir le personnel enseignant dans la correction des épreuves ministérielles obligatoires.

De façon plus spécifique, le ministère accordera les allocations suivantes :

AU PRIMAIRE

- Une allocation correspondant à une journée de suppléance pour chaque enseignante ou enseignant concerné par l'épreuve obligatoire de français, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire;
- Une allocation correspondant à une journée de suppléance pour chaque enseignante ou enseignant concerné par les épreuves obligatoires de mathématique et de français, langue d'enseignement, de la 6^e année du primaire;

Quelques précisions sur l'allocation pour la correction des épreuves des 4^e et 6^e années du primaire doivent être apportées car, malgré qu'il y ait trois épreuves au total en 6^e année et deux en 4^e année, le ministère accorde :

- Une journée de suppléance pour chaque groupe de 4^e et 6^e années (groupes réguliers et soutien au comportement);
- Une demi-journée de suppléance pour les groupes de soutien à l'apprentissage du 2^e cycle;
- Une demi-journée de suppléance pour les groupes multiniveaux concernés car ils sont considérés comme 0,5 groupe;
- Aucune compensation pour les groupes PR2 et PR3, car l'épreuve n'est pas obligatoire.

AU SECONDAIRE

- Une allocation correspondant à une demi-journée par groupe pour chaque enseignante ou enseignant concerné par l'épreuve obligatoire de français, langue d'enseignement, de 2^e secondaire;
- Une allocation correspondant à deux périodes de 75 minutes par groupe pour chaque enseignante ou enseignant concerné par l'épreuve obligatoire d'anglais, langue seconde, de 5^e secondaire (anglais régulier seulement).

Si votre direction ne vous a pas encore informé de ces modalités, veuillez l'en aviser.



Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec Frédéric Sauvé au bureau du SERL au 450 978-1513.

12. Comité des femmes

Le comité de la condition féminine du SERL a participé au septième Réseau des femmes de la FAE, le 17 avril, qui avait pour thème « *l'Austérité, l'impact sur les femmes* ».

Monsieur Simon Tremblay-Pépin, chercheur à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), a fait la présentation des résultats de l'étude économique « *Femmes et austérité* ». Une des questions pertinentes de l'étude était : **Est-ce que l'austérité a un impact spécial sur les femmes?**

Selon monsieur Tremblay-Pépin, lorsqu'en 2008 le gouvernement par le biais de mesures budgétaires a investi un (1) milliard pour relancer l'économie, cette relance a davantage favorisé les hommes : les infrastructures routières ou immobilières, le Plan Nord...

Madame Florence Thomas, représentante de l'Inter-syndicale des femmes, est venue répondre en mentionnant que les hausses importantes dans tous les services tels : les tarifs des services de garde que, madame Francine Charbonneau, ministre de la Famille, n'a pas évalué l'impact de cette hausse sur le maintien des femmes sur le marché du travail. Les fortes hausses d'Hydro-Québec, les coupures dans les programmes de procréation assistée, la fin de la gratuité de la fécondation in vitro, les coupes dans les services à domicile des personnes âgées où les femmes constituent les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) des personnes séjournant dans les institutions de soins de longue durée font également partie des reculs administrés par le gouvernement.

D'ailleurs, dans la fonction publique, le tiers (1/3)

des emplois est représenté par des femmes (3 travailleuses sur 4 travailleurs), dans le dépôt patronal de 2015, on annonçait des gels de salaires, l'augmentation substantielle de la charge de travail et la diminution des revenus de retraite, etc.

Madame Kim De Baene, co-porte-parole pour la coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics est venue présenter des moyens de faire autrement : revendiquer un financement adéquat et un meilleur accès aux services publics et aux programmes sociaux, s'opposer aux hausses de tarifs des services publics, faire la promotion d'autres sources de revenus favorisant une meilleure redistribution de la richesse.

Nos conférenciers, appuyés de leur documentation, ont confirmé que l'austérité touche plus spécialement les femmes qui représentent 53,3 % de la population québécoise, position confirmée depuis par l'organisation des Nations-Unis (ONU). C'est avec notre rapport de force que nous allons convaincre le gouvernement de reculer!



**Femmes ensemble, soyons solidaires
et tenons-nous debout!**

Rédaction :

*André Arsenault
Guy Bellemare
Carol-Anne Dion
Justine Dauphinais
Manon Lafrance
Micheline Roby
Frédéric Sauvé
Danielle Thibault
Danielle Tremblay*

Collaboration :

Joanie St-Hilaire